

Centres sociaux et structures de voisinage dans l'animation de la vie sociale des caisses d'Allocations familiales

Les équipements de la vie sociale financés par la branche Famille couvrent 5 % des communes et près de la moitié (45 %) de la population. On dénombre 2 000 centres sociaux se situant principalement sur des territoires urbains densément peuplés et 800 structures de voisinage se rencontrant davantage en zone rurale. Les équipements se distinguent, en outre, par leur fonctionnement : les centres sociaux adoptent des modes de gestion plus diversifiés que les structures de voisinage, sont agréés depuis plus longtemps par les caisses d'Allocations familiales (Caf) et sont plus souvent ouverts toute l'année.



Centres sociaux et espaces de vie sociale¹ constituent les deux types d'équipement soutenus par les caisses d'Allocations familiales (Caf) au titre de l'animation de la vie sociale (encadré 1). Héritiers d'histoires distinctes, dotés de missions et de moyens d'envergure différentes, ces équipements présentent un profil fortement contrasté, tant au niveau du territoire où ils sont implantés que dans leur fonctionnement.

Dispersion territoriale, concentration urbaine

En 2012, 2 082 centres sociaux et 845 structures de voisinage émaillent le territoire national (hors Mayotte), principalement implantés dans les zones de forte densité de population que sont les régions Île-de-France et Rhône-Alpes, les départements du Nord et des Bouches-du-Rhône² (carte 1). Les départements d'Outre-mer (Dom) en sont, à l'inverse, quasiment dépourvus, à l'exception notable de La Réunion³.

Si seules 5 % des communes disposent d'au moins un établissement d'animation de la vie sociale, elles regroupent près de la moitié de la population (tableau 1). Le taux d'équipement des communes varie d'ailleurs très nettement en fonction de la taille de l'unité urbaine⁴ à laquelle elles appartiennent. Ainsi, moins de 2 % des

communes rurales possèdent un établissement d'animation de la vie sociale. C'est le cas de 15 % à 18 % des communes incluses dans une unité urbaine de 5 000 à 50 000 habitants, et de 23 % à 25 % lorsqu'elles comptent davantage d'habitants. Les communes de l'unité urbaine de Paris se démarquent plus spécifiquement, plus du tiers d'entre elles disposant d'au moins une structure d'animation de la vie sociale. Par ailleurs, ces équipements sont surreprésentés dans les villes-centres et, dans une moindre mesure, dans les communes de banlieue.

Ces deux types d'équipements se présentent assez largement comme alternatifs, les communes proposant aux habitants à la fois l'un et l'autre étant très peu nombreuses. En effet, 97 communes sont dans ce cas en 2012, soit 5 % des communes équipées. Elles regroupent néanmoins 19 % des centres sociaux et espaces de vie sociale. Cinq villes, parmi les plus grandes, accueillent chacune 20 établissements d'animation de la vie sociale ou plus : Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Saint-Étienne et Paris. Cette double offre se retrouve, de manière plus généralisée, dans le département du Nord, où les habitants de neuf communes (Lille et Douai notamment) peuvent aussi bien fréquenter un centre social qu'un espace de vie sociale.

Au final, la moitié des centres sociaux sont implantés dans une ville-centre et le tiers d'entre eux en banlieue. De leur côté, la moitié des espaces de vie sociale se situent dans un environnement clairsemé (communes rurales ou isolées). Corollairement, les deux tiers des centres sociaux se trouvent sur des territoires comptant 10 000 habitants ou plus, proportion inverse pour les structures de voisinage

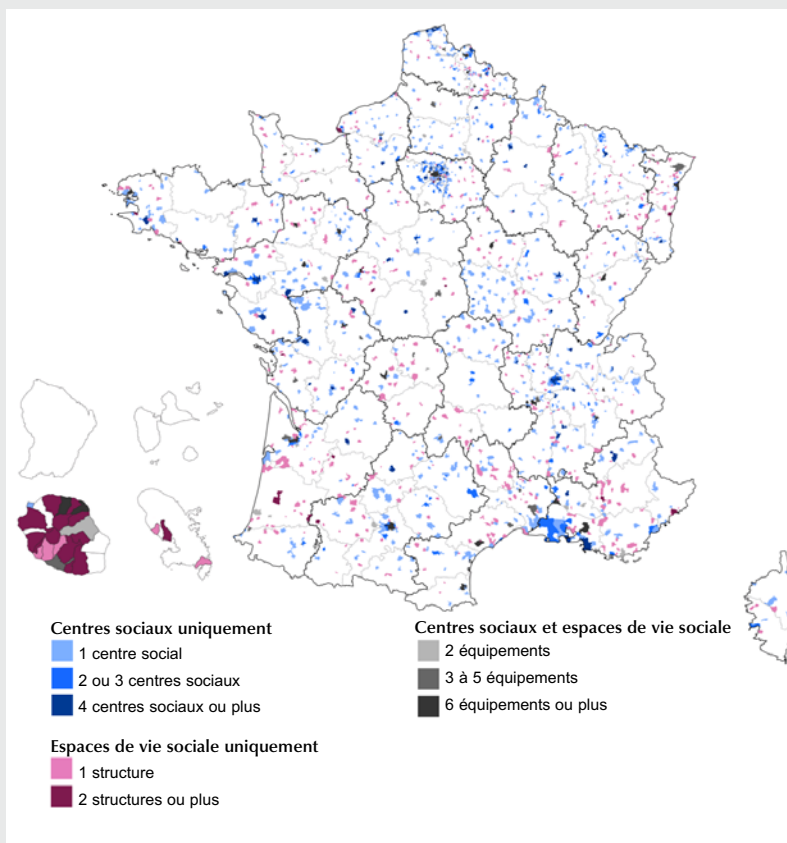
Une implantation reflète d'un investissement départemental

L'implantation des structures d'animation de la vie sociale varie également en fonction de l'investissement (politique) dont elles peuvent faire l'objet localement. Parmi d'autres indicateurs de cet investissement⁵, on peut retenir la densité d'établissements par habitants (carte 2). Le Nord et les Bouches-du-Rhône se démarquent par un nombre important de centres sociaux et de structures de voisinage sans, toutefois, présenter la plus forte densité de structures d'animation de la vie sociale par habitants. Cela s'explique, sans doute, par leur population importante et par un investissement tourné vers les centres sociaux plutôt que dans la multiplication de structures plus modestes. À l'inverse, cette configuration est privilégiée dans les départements dont la population est à la fois rurale et éparse⁶, faisant d'eux les plus densément équipés : la Lozère (une structure pour 4 300 habitants), la Nièvre, la Creuse et le Cantal (une pour 6 900 à 9 700 habitants). Ainsi, l'implantation des équipements d'animation de la vie sociale semble traduire un investissement au niveau départemental veillant à toucher au mieux les habitants.

Une gestion majoritairement associative

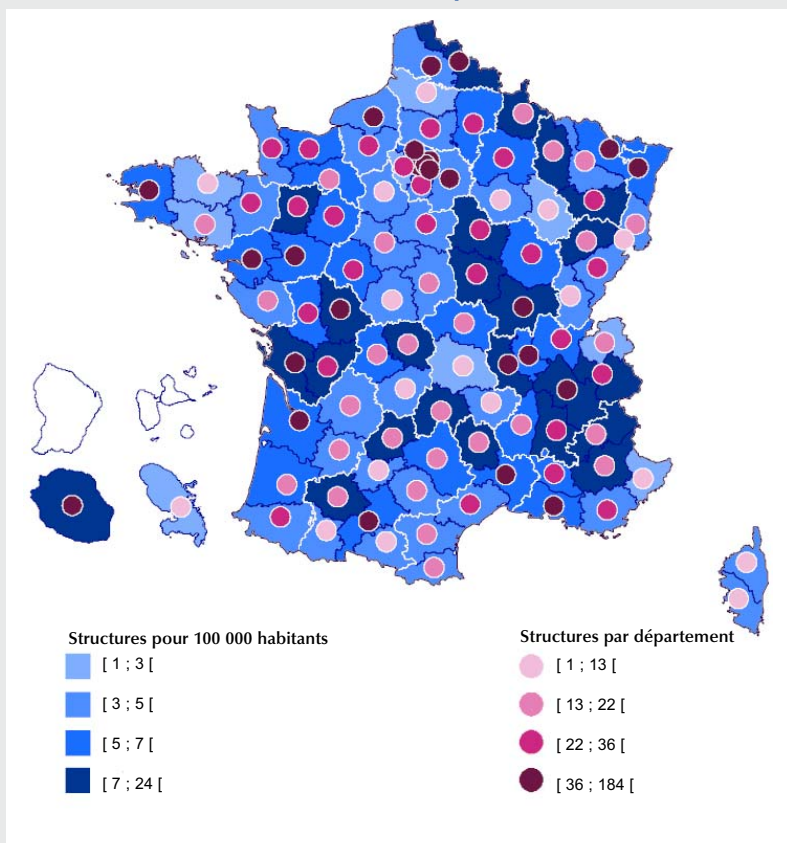
Les équipements d'animation de la vie sociale se distinguent également par leur mode de gestion. En effet, si les trois quarts d'entre eux adoptent une forme associative, c'est presque toujours le cas pour les espaces de vie sociale mais deux fois sur trois seulement pour les centres sociaux. Un cinquième des centres sociaux sont gérés par des collectivités territoriales, ce qui est quinze fois plus fréquent que pour les structures de voisinage. Les Caf gèrent directement 5 % des centres sociaux, principalement en régions Midi-Pyrénées (un quart d'entre eux), Île-de-France et Rhône-Alpes ainsi que dans le Calvados et dans les Vosges. Par ailleurs, les collectivités territoriales⁷ s'occupent plus fréquemment des centres sociaux situés en banlieue, les Caf prennent en charge directement

Carte 1 – Implantation des équipements d'animation de la vie sociale au niveau communal, en 2012



Source : Cnaf - Dser, Sias - Afc 2012.

Carte 2 - Nombre et densité de structures d'animation de la vie sociale au niveau départemental, en 2012



Source : Cnaf - Dser, Sias - Afc 2012 – Insee, base communale au 1^{er} janvier 2011.

d'avantage les centres sociaux des villes-centres, et les associations assument plutôt la gestion de centres situés dans des communes rurales.

Des centres sociaux plus anciens...

L'accès des habitants aux équipements est un autre point de différenciation entre les deux types de structures. D'une part, les espaces de vie sociale ouvrent un peu moins souvent toute l'année que les centres sociaux, même si l'ouverture pendant une partie de l'année seulement reste rare (respectivement 9 % et 2 % des établissements). D'autre part, les centres sociaux sont accessibles aux habitants depuis bien plus longtemps que les autres structures d'animation de la vie sociale : la moitié d'entre elles existent depuis moins de cinq ans et un tiers depuis cinq à dix ans⁸ ; un tiers des centres sociaux sont agréés depuis vingt ans ou plus, un autre tiers l'étant depuis dix à vingt ans. On peut supposer que ces différences d'ancienneté et d'accès se retrouvent dans les activités des structures d'animation de la vie sociale, certaines demandant du temps pour être mises en place, pour trouver des partenaires ou pour être connues des habitants (notamment ceux ne fréquentant pas habituellement la structure).

...menant des actions centrées sur la petite enfance, l'intégration sociale et l'accompagnement aux projets collectifs

Pour être agréés par les Caf, les centres sociaux s'engagent sur des missions générales précisées dans les circulaires de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Les centres sociaux ont ainsi vocation à accueillir les habitants (notamment les familles), à leur proposer des activités et des services sociaux, éducatifs, culturels ou récréatifs et avec pour objectif de développer les liens familiaux et sociaux⁹. Ils sont un lieu d'identification, d'expression et de concrétisation des demandes de leurs usagers et, plus généralement, de la population.

En adhérant à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France¹⁰ ils s'engagent à en respecter les principes, hérités de l'éducation populaire : la dignité humaine, la solidarité, la démocratie. L'expérience vécue

Le soutien à l'animation de la vie sociale par les Caf

En France, les premiers centres sociaux voient le jour en 1922, à la suite des maisons sociales mises en place à la fin du XIX^e siècle. Ils accueillent les familles, tandis que leur action est davantage tournée vers l'éducation en Angleterre et vers l'ordre civique aux États-Unis. Après la Seconde Guerre mondiale, l'explosion démographique et la reconstruction urbaine favorisent le développement des centres sociaux dans les banlieues ; dans les villages, ils visent davantage à limiter l'exode rural et le dépeuplement des campagnes.

Les caisses d'Allocations familiales (Caf), qui les financent dès 1948, et l'État, qui le fait à partir de 1961, contribuent à leur développement, notamment lors la construction des ensembles d'habitation des années 1960 et 1970. De 190 centres sociaux en 1952, ils sont 400 à bénéficier des prestations de service de la branche Famille en 1971, 1 800 en 1998 et 2 100 en 2011. La branche Famille participe également à la définition des missions des centres sociaux en précisant les objectifs des projets : participation des habitants, conditions de partenariat et d'ancrage dans les territoires, encouragement à la (co)gestion associative.

Depuis 1998, les Caf peuvent également verser une prestation « animation locale » à des structures de voisinage telles que les salles polyvalentes, les maisons de jeunes ou encore les foyers ruraux. On y retrouve, entre autres, l'importance de la participation des habitants et de partenaires institutionnels, la création de lieux favorisant les liens sociaux, la présence d'un axe transversal dans les actions mises en œuvre.

par les habitants et la convivialité occupent une place particulière dans leur action.

Cette double affiliation se retrouve notamment dans leurs activités, que l'on peut regrouper en trois domaines : famille, intégration et inclusion, initiatives collectives. Ainsi, 90 % des centres sociaux ont une action liée à la petite enfance¹¹, incluant aussi bien les offres d'accueil du jeune enfant que des activités d'éveil ou des espaces d'accueil parent-enfant. L'accueil se poursuit à mesure que les enfants grandissent, bien que cela soit moins répandu (les trois quarts des centres

Tableau 1 – Communes équipées d'établissement d'animation de la vie sociale et population concernée

	Communes		Population municipale 2009	
	Effectifs	%	Effectifs en milliers	%
■ Aucun établissement animation de la vie sociale	34 971	95	34 897	54
■ Au moins un établissement animation de la vie sociale	1 709	5	29 406	46
■ Dont :				
espaces de vie sociale uniquement	511	1	2 539	4
espaces de vie sociale et centres sociaux	100	0	8 665	13
centres sociaux uniquement	1 098	3	18 201	28

Source : Cnaf - Dser, Sias - Afc 2012 – Insee, base communale au 1^{er} janvier 2011.

sociaux ont une action collective pour les enfants âgés de 6 à 11 ans ou plus et accompagnent des projets à l'initiative des jeunes).

La plupart des centres sociaux (90 %) mènent, par ailleurs, une action visant à lutter contre l'isolement ou la paupérisation des familles fragilisées, par exemple par l'organisation d'accueils collectifs ou d'ateliers sur la vie quotidienne. La moitié des centres sociaux investissent les questions de logement ou celles des relations inter-générationnelles. Parmi les actions d'inclusion sociale, on peut également compter l'accompagnement social aux vacances familiales ou le soutien scolaire (80 %). Les actions d'intégration se rencontrent à travers les animations pour les nouveaux habitants (60 % des centres sociaux en proposent) et dans les actions linguistiques (présentes dans un tiers des centres sociaux).

Les centres sociaux accompagnent les habitants dans la mise en place de projets collectifs ou dans la création de structures autonomes : aide technique ou logistique, hébergement, etc. Le soutien aux initiatives collectives s'exprime, en outre, sur un plan plus politique en organisant, par exemple, des rencontres avec les élus locaux.

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale partagent des objectifs communs d'animation de la vie

sociale, de création de lien social, d'accompagnement des habitants dans leurs démarches et dans la réponse à leurs besoins. Leur implantation et leur mode de fonctionnement s'avèrent toutefois différents, notamment selon les caractéristiques démographiques et urbanistiques. Par ailleurs, l'activité de chaque centre social est influencée par son positionnement institutionnel : dans les zones rurales et semi-urbaines, les centres sociaux sont souvent seuls sur leur territoire et font face aux besoins non couverts par l'action publique dans une logique, soit de donneur d'alerte, soit d'absorption des missions ; dans les zones urbaines denses, ils travaillent avec des partenaires intervenant sur des champs de compétence communs, et l'enjeu est alors aussi d'ajuster les compétences en préservant le *statu quo* entre les partenaires, ou de se substituer à des équipements associatifs.

Benoît Céroux ■

Cnaf - Dser

■ Notes

- (1) Entre 2002 et 2012, ils étaient qualifiés de structures de voisinage.
- (2) Il s'agit des deux départements les mieux pourvus en structures d'animation de la vie sociale avec, respectivement, 183 et 107 établissements. Les données présentées sont issues des bases Oba et Obq du système d'information de l'action sociale – aides financières collectives des Caf (Sias - Afc), complétées de données communales de l'Insee (unités urbaines 2010 et table d'appartenance géographique des communes).
- (3) L'Ile compte 77 équipements d'animation de la vie sociale (dont six centres sociaux), répartis sur 20 des 24 communes.
- (4) L'Insee appelle « unité urbaine » une zone de bâti continu (sans coupure de plus de deux cents mètres entre deux constructions). Lorsqu'elle est constituée d'une seule commune, on parle de « ville isolée ». Si une commune comporte plus de la moitié de la population de l'unité urbaine, elle est considérée comme la ville-centre (ou, s'il n'y en pas, la commune la plus peuplée et celles comptant au moins 50 % de celle-ci sont considérées comme les villes-centres). La banlieue regroupe les autres communes de l'unité urbaine.
- (5) Un autre indicateur pourrait être la dépense dévolue à ce type de structure par habitant. Cependant, un tel coût ne peut être calculé à partir des bases utilisées ici, la branche Famille ne finançant pas seule ces équipements. À titre indicatif, les dépenses affectées aux seuls centres sociaux sont de 238 millions d'euros en 2012, en incluant celles dédiées à l'animation collective familles. De leur côté, les espaces de vie sociale ont perçu 11 millions d'euros en 2012 (Cnaf, Action sociale. Ventilation fonctionnelle des dépenses. Exercice 2012).
- (6) Cela est d'ailleurs conforme au souhait des Caf ciblant par la prestation de service « animation locale » les zones dépourvues d'équipements collectifs, difficiles d'accès et dans lesquelles une demande sociale émane des familles.
- (7) Les municipalités, les intercommunalités et les centres communaux d'action sociale (Ccas) sont les seules collectivités territoriales véritablement concernées par la gestion d'équipements d'animation de la vie sociale.
- (8) La prestation de service pour l'animation locale ayant été généralisée à l'ensemble des Caf en 2002, seuls les équipements situés sur les territoires des 30 Caf l'ayant expérimentée depuis 1998 peuvent avoir une ancienneté supérieure à dix ans.
- (9) Les espaces de vie sociale répondent également à cet objectif de développement de liens sociaux et familiaux, dans une déclinaison plus resserrée d'activités. En 2009, la moitié mène des actions de soutien à la parentalité ou d'information et de prévention ; un tiers propose un accompagnement scolaire.
- (10) C'est le cas pour la moitié des centres sociaux agréés par les Caf.
- (11) Ces chiffres, concernant l'année 2010, sont issus du système national d'échange des centres sociaux (Sénacs, 2012), observatoire des centres sociaux de huit territoires pilotes couvrant un tiers des centres sociaux agréés par la branche Famille (500 centres sociaux ont répondu à l'ensemble de l'enquête). Cet outil aborde différentes composantes de l'organisation et du fonctionnement des centres sociaux : données générales, actions du projet, gouvernance, ressources humaines, partenariats, finances. En intégrant des questions modulables chaque année, Sénacs permet d'aller au-delà du bilan d'activité des centres sociaux. Pour 2012-2013, deuxième année d'existence de Sénacs, davantage de départements participent à la démarche, et plus de 1 000 centres sociaux seront sollicités.

■ Pour en savoir plus

- Cortesero R., 2013, *Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale*, **Dossier d'études**, n° 160.
- Guillaudeau V. et Philip F., 2012, *L'accompagnement social des familles dans l'accès aux vacances : éléments d'évaluation*, **l'e-ssentiel**, n° 128.
- Sénacs, 2012, *Observatoire des centres sociaux sur huit territoires pilotes. Analyse 2012 à partir d'une photographie en 2010*, www.senacs.fr

■ À paraître

- Céroux B et Crépin C., 2013, *Les centres sociaux et l'animation sociale dans la politique familiale*, **Politiques sociales et familiales**, n° 112.

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Christine Chambaz
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769